

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 60 (1968)
Heft: 2

Artikel: La Suisse dans l'optique de l'OCDE
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des sujets. Cette rubrique fait également place à l'orientation scolaire et universitaire dans le canton de Vaud.

Cette excellente revue devrait avoir sa place dans tous les secrétariats de nos organisations syndicales. Les fédérations affiliées qui ne l'auront pas encore fait seraient bien inspirées d'adhérer à l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle dont le siège est à 8032 Zurich, Eidmattstrasse 51. C'est vraiment là une association d'utilité publique.

La Suisse dans l'optique de l'OCDE

Par *Max Weber*

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) suit régulièrement l'évolution économique dans les vingt et un Etats membres. Ces analyses font l'objet de rapports et de recommandations. En décembre 1967, l'OCDE a consacré une étude au déroulement de la conjoncture en Suisse.

Ce document constate, dans l'introduction, que l'économie a traversé pendant plus de quatre ans «une période d'adaptation au renversement de la politique suivie en matière d'emploi de la main-d'œuvre étrangère». Il qualifie de remarquables la rapidité et la souplesse avec lesquelles les entreprises se sont adaptées à la situation nouvelle. L'accroissement de la productivité des travailleurs s'est sensiblement accéléré et «la situation des entreprises sur le plan des coûts» s'est fortement améliorée. La balance des revenus est redevenue bénéficiaire. Dans l'industrie et le bâtiment, les prix tendent à se stabiliser. Depuis quelque temps, cependant, la croissance économique est devenue plus lente. «Il semble, ajoute le rapport, qu'une nouvelle impulsion de la demande soit nécessaire pour tirer l'économie de sa stagnation actuelle. Etant donné la forte position de la balance des paiements et l'existence de marges de capacité de production, le moment semble être venu de réorienter la politique de façon à donner une vive impulsion à la production et à la productivité».

La réduction des effectifs étrangers s'est traduite par une amélioration de la productivité

L'étude de l'OCDE confirme nos constatations antérieures : elle relève que, pendant les années où l'immigration a été la plus forte (1961-1963), la productivité a diminué mais qu'elle s'est améliorée en liaison avec la stabilisation du marché du travail; en d'autres termes, les gaspillages de main-d'œuvre qui ont caractérisé la phase de surexpan-

sion ont cessé. Le taux de productivité par travailleur est passé de 1,5 % pendant la phase de surchauffe à 4,5 % en 1964 et à 6 % en 1965/66. C'est dans l'industrie chimique et dans l'horlogerie que les progrès ont été les plus marqués ; ils ont été cependant remarquables dans le textile et l'habillement. Cependant, *ni l'évolution favorable de la productivité, ni la diminution de la main-d'œuvre disponible n'ont eu d'incidences notables sur l'évolution des gains des travailleurs*, ce qui a eu pour effet d'améliorer fortement les positions de l'économie suisse sur le plan des coûts. Cette analyse confirme, comme nous l'avons relevé à diverses reprises, qu'aucune «explosion des salaires» ne s'est produite. Il faut espérer fermement que les associations patronales et le Département fédéral de l'économie publique en prendront bonne note.

Ralentissement de la croissance économique

Les effets favorables de la politique conjoncturelle sont devenus moins sensibles. Les investissements ont fortement diminué et les taux d'accroissement de la consommation privée et des exportations ont diminué. Bien que la Suisse ne connaisse pas de chômage, il n'en reste pas moins que les capacités de production ne sont plus entièrement utilisées. En conséquence, le produit social brut a diminué en 1966, et plus sensiblement encore en 1967.

La demande devrait être stimulée

Dans ses conclusions, le rapport de l'OCDE souligne à plusieurs reprises que la Suisse est parvenue à limiter l'immigration et à rétablir un certain équilibre entre «la demande intérieure et l'offre potentielle de ressources intérieures».

Malheureusement, la politique conjoncturelle n'est pas parvenue à maîtriser le renchérissement – auquel les mesures de l'Etat ont donné une impulsion (politique agricole, suppression du contrôle des loyers, relèvements des tarifs des entreprises publiques). Le ralentissement de la croissance a mis fin à l'amélioration de la productivité, ce qui a eu pour effet de modifier la relation entre les salaires et les coûts. Seul un arrêt de la hausse des salaires ou une nouvelle élévation des taux de productivité peut améliorer cette relation. La première solution est tenue pour difficilement réalisable ; l'OCDE paraît aussi la tenir pour injuste ; elle relève de la manière la plus nette que «*les syndicats ont toujours traditionnellement fait preuve d'une extrême modération dans leur politique des salaires et que les relèvements qu'ils ont obtenus en 1967 par voie de négociations n'a entraîné qu'une très faible augmentation en termes réels*».

Une augmentation de la demande entraînerait sans aucun doute une utilisation plus complète des capacités de production. De l'avis des autorités suisses, cette reprise interviendra dans un proche avenir.

Cependant, les opinions à ce sujet ne sont pas nécessairement unanimes. Une amélioration de la situation économique à l'étranger pourrait donner une certaine impulsion à l'activité en Suisse. Cependant, si le fléchissement de la demande, commandé par des facteurs internes, subsistait, la reprise (assez modeste) des échanges internationaux que l'on prévoit pour 1968 ne suffirait pas à rétablir un taux de croissance économique normal en Suisse.

«Par conséquent, dit textuellement le rapport de l'OCDE, il serait bon, semble-t-il, que les autorités suisses soient prêtes à stimuler la demande au cas où le rythme de l'activité économique ne s'accélérerait pas». Parmi les mesures immédiates, on pourrait envisager, de l'avis de l'OCDE, l'accélération ou la mise en œuvre anticipée des programmes de dépenses publiques à long terme, le déblocage des réserves de crise et l'assouplissement des dispositions qui régissent le plafonnement de la main-d'œuvre. Le rapport relève cependant que l'application d'une politique financière conforme aux nécessités conjoncturelles se heurte à de grosses difficultés en Suisse, où l'opinion serait fortement hostile à «l'utilisation du budget comme instrument d'action anticyclique» – et tout particulièrement à une aggravation des déficits.

Une recette à appliquer avec prudence

Les conseils de l'OCDE n'ont pas laissé de provoquer un étonnement profond au Palais fédéral et à la Banque Nationale. Disons en passant que cette surprise démontre l'inanité des allégations de ceux qui ont prétendu jusqu'à maintenant que les rapports de l'OCDE concernant la Suisse seraient inspirés par Berne. Il est parfaitement impossible que ces recommandations émanent du Palais fédéral. Tout simplement, les experts de l'OCDE sont gens dynamiques et ambitieux; ils aspirent à aiguiller la politique des divers Etats membres de manière que l'objectif fixé par le conseil des ministres de l'OCDE: croissance annuelle de 4,5 %, soit atteint partout.

Nous inclinons également à penser que les recommandations des experts doivent être accueillies avec réserve. Ces théoriciens doivent considérer que les finances publiques suisses sont déficitaires depuis trois ans et qu'un excédent des dépenses de 1040 millions est envisagé (Confédération, cantons, communes) en 1968 – mais sans que les autorités aient le moins du monde l'intention de pratiquer une politique de déficit aux fins d'animer la conjoncture. Etant donné l'ampleur des tâches nouvelles, point n'est besoin de faire un effort particulier pour que les dépenses augmentent. Ce ne sont pas les projets qui manquent – mais l'argent pour les exécuter!

Il convient cependant de retenir du rapport de l'OCDE que l'on devrait parfois se libérer de la crainte paralysante de l'inflation et jeter par-dessus bord toutes les dispositions restrictives qui subsistent, à l'exception de celles qui visent à réduire les effectifs de main-

d'œuvre étrangère; il serait même souhaitable qu'elles fussent encore renforcées. Ce frein suffit, à lui seul, pour maintenir l'expansion sous contrôle. En revanche, la Banque Nationale devrait s'employer à faire en sorte que l'épargne nationale soit aiguillée dans toute la mesure possible vers le marché suisse des capitaux, comme aussi à réduire les charges d'intérêts.

Aux Chemins de fer fédéraux

Le système des propositions utiles a 40 ans

Par *Paul Keller*
Traduction de *Roland Demont*

Le 25 avril 1927, les CFF invitaient leur personnel, par la voie d'un «ordre général de service», à présenter des propositions à la division du personnel en vue de réaliser des améliorations techniques ou économiques dans l'administration et dans l'exploitation. Huit ans plus tard, une circulaire rappelait l'institution, en soulignant le devoir de chacun de signaler tous défauts d'organisation, toutes les imperfections et tous les abus découverts. Les deux documents se basaient sur l'article 44.2 du statut des fonctionnaires qui, à l'époque, marquait déjà un progrès sensible par rapport aux dispositions en vigueur dans l'industrie privée.

La participation

Pendant quarante ans, le personnel a présenté 2961 propositions. Bien entendu, le succès remporté par l'institution n'a pas pu être maintenu à son niveau initial, car il résultait de l'enthousiasme provoqué au début par une innovation de valeur. Au maximum de 417 propositions présentées en 1928 s'oppose le minimum de 17 propositions en 1950. Depuis lors, on constate une légère progression. Le tableau 1 montre l'évolution par période de cinq années; les chiffres du bas représentent les propositions reçues par 1000 agents.

Les CFF étant une administration qui offre des services, il faut en tenir compte lorsque l'on compare le nombre des propositions à celui d'entreprises de production. Une répartition de l'ensemble des propositions présentées pendant les dix dernières années d'après les différents groupes de personnel et leur expression en pour-cent démontrent clairement la forte position des ateliers principaux et ateliers